

- 4.7 Entretiens philosophiques. Le Directeur général est chargé:
- 4.71 d'organiser des entretiens portant sur certains concepts philosophiques qui entrent dans le cadre des préoccupations de l'UNESCO.
- 4.72 De demander à des revues philosophiques ou autres revues culturelles, de consacrer des numéros spéciaux à ces mêmes sujets et à l'occasion de ces entretiens. L'UNESCO diffusera un nombre suffisant d'exemplaires de ces numéros spéciaux.
- 4.8 Publications. Le Directeur général est chargé:
- 4.81 d'encourager la publication d'une revue générale d'information traitant des travaux en cours dans les domaines de la philosophie et de l'humanisme.
- 4.82 d'assurer la publication d'un volume d'essais sur les fondements philosophiques des Droits de l'Homme.
- 4.9 Analyse philosophique des concepts fondamentaux. Le Directeur général est chargé de poursuivre une enquête aux trois fins suivantes (a) analyser et définir les principales significations que les concepts de liberté, de démocratie, de droit et d'égalité ont pu prendre dans la pensée politique et dans l'histoire du droit, (b) déterminer l'influence pratique actuelle de ces concepts, (c) évaluer l'importance du rôle que peuvent jouer ces concepts dans les conflits idéologiques actuels.
- Pour cela le Directeur général est invité à:
- 4.91 Réunir un Comité d'experts qui préparera un rapport contenant une synthèse et une interprétation des réponses des commissions nationales, des sociétés savantes et d'autres organismes.
- 4.92 Rechercher, compte tenu des conseils du Comité d'experts, la meilleure manière de donner aux résultats de cette enquête une large diffusion.
- 4.93 Organiser à ce propos un entretien philosophique du type décrit au point 4.71.
- 4.10 Etude comparée des civilisations. Le Directeur général est chargé:
- 4.101 de poursuivre l'étude comparée des civilisations portant sur l'idée que chaque pays ou tel groupe à l'intérieur de ce pays, se fait de sa propre culture et des rapports de celle-ci avec chacune ou avec la totalité des autres cultures.